



1 En cas d'urgence

1-3 Urgences médicales

[Se référer : F Soins médicaux 2-1 En cas de besoin d'ambulance dû à une maladie soudaine ou à une blessure](#)

1-4 Incendie

(1) En cas d'incendie

En cas d'incendie, vous devez en avertir à haute voix les gens autour de vous en criant « kaji da!(Au feu!) ». Si vous n'êtes pas en mesure de venir à bout de l'incendie par vous-même (les flammes se propagent au plafond), appelez la caserne des sapeurs-pompiers en composant le 119 le plus rapidement possible.

(2) Constatation de sinistre

En cas de perte de votre bien immobilier et mobilier par incendie, il vous faudra une constatation de sinistre afin d'entamer les procédures de dédommagement par les assurances, de réduction ou d'exemption d'impôts. Ce document ne pourra être émis sans l'accord préalable des sapeurs-pompiers. Renseignez-vous auprès de la caserne des sapeurs-pompiers.